



Garde en alternance et totale

Par **aydene**, le **22/10/2009** à **12:35**

Bonjour,

je suis mariée depuis 3 ans et mon mari a 2 enfants (15 et 12 ans) de son ex non marié. Jusque la les filles étaient en garde alterné d'un commun accord (sans jugement). Avant les vacances leur mere decide que ca ne lui convient plus et demande a ces filles de choisir entre une résidence chez l'un ou chez l'autre mais elles ne veulent pas. Le 24 aout La mere decide donc que se sera chez leur pere soit disant par esprit de sacrifice ..(elle refait sa vie avec un autre homme). Mon mari lui a demander de faire une attestation comme quoi les filles ne vivent plus avec elle pour régulariser les chose mais elle refuse (elle ne sait plus si elle a pris la bonne decision). Administrativement nous n'avons pas fais la declaration a la CAF (je crois que mon mari appréhende ces réactions) et elle perçoit toujours les droit d'allocation. Je ne sais pas quoi faire pour régulariser les choses sachant que si demain ca ne va pas avec son compagnon elle va vouloir recupérer les filles. je vous raconte tous ca car je ne sais pas vers qui me tourner

-Doit on prendre un avocat pour régulariser aupres du jaf ou juste un courrier pourrai suffir?(nous n'avons pas beaucoup de ressources et 3 enfants c'est un peu difficile pour un avocat et j'ai peur que a cause de ce peu de ressources le juge lui donne la garde totale si entre temps elle change d'avis)

-Doit on faire une main courante ?

-Doit-je malgré tout avertir la CAF sans l'accord de mon mari?

merci pour vos conseils